

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2011

**SIMPLIFICATION DU DROIT
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 234

présenté par
M. Étienne Blanc-----
ARTICLE 19

I. – À l'alinéa 5, après la première occurrence du mot :

« le »,

insérer les mots :

« président du ».

II. – Au même alinéa, substituer aux mots :

« du jugement »

les mots :

« de la décision ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.